



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 78927

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Slovénie. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance d'une carte nationale d'identité est payante en Slovénie. Les prix pratiqués sont les suivants : pour les personnes majeures, la carte nationale d'identité est valable dix ans et coûte 1 785 SIT, soit 7,50 euros ; pour les mineurs, elle est valable cinq ans et coûte 935 SIT, soit 3,90 euros ; pour les ressortissants ayant une adresse provisoire, elle est valable un an et coûte 510 SIT, soit 2,13 euros ; pour les personnes sollicitant la délivrance d'une nouvelle carte à l'issue d'une perte ou d'une destruction, le tarif pratiqué est deux fois supérieur au tarif habituel lors de la première perte ou destruction, et quatre fois supérieur au tarif habituel pour les pertes ou destructions suivantes. Tout demandeur doit en outre s'acquitter de frais administratifs d'un montant de 2 200 SIT, soit 9,20 euros.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78927

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10684

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 180